

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 30 novembre 2022

Mouvement de grève des médecins généralistes libéraux les 1^{er} et 2 décembre prochain, l'ARS Nouvelle-Aquitaine informe sur les mesures mises en place pour garantir la prise en charge des patients

Suite à l'appel à la grève les 1^{er} et 2 décembre prochains lancé par les principaux syndicats de médecins généralistes libéraux, l'ARS Nouvelle-Aquitaine informe sur les mesures mises en place pour garantir la continuité de la prise en charge des personnes nécessitant de consulter dans un cabinet de ville.

- **En cas de prise de rendez-vous avec son médecin traitant le 1^{er} ou le 2 décembre**, dans le cadre des dispositions règlementaires, le médecin ou son secrétariat aura, en principe, contacté le patient pour l'informer de son absence et reprogrammer avec lui un rendez-vous à une date ultérieure.
- **En cas d'un besoin de consultation de médecine générale le 1^{er} ou le 2 décembre, entre 8 heures et 20 heures**, il faut appeler en première intention son médecin traitant afin de s'assurer de sa présence.
- **Il est possible aussi de s'informer sur les plateformes de prises de rendez-vous en ligne afin de trouver un praticien disponible pour une consultation**
- **En l'absence de solution auprès d'un médecin de ville et s'il n'est pas possible de reporter la consultation au regard de l'état de santé du patient**, il convient d'appeler le 15 qui le conseillera et l'orientera en fonction de sa demande et de son besoin.

Par ailleurs, afin de renforcer l'offre de soins et apporter une réponse adaptée dans ce contexte de tensions, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a mis en place les mesures suivantes :

- **Le renfort du nombre de médecins généralistes dans les SAMU-Centre 15** pour répondre aux appels de patients nécessitant des soins urgents et non-programmés
- **Le renfort du nombre de médecins généralistes présents dans le dispositif de permanence des soins** (du lundi au vendredi de 20 h à 8h du matin et le samedi à partir de 12 h) pour assurer des consultations ou des visites à domicile via la régulation du SAMU – Centre 15.

Afin d'éviter des tensions supplémentaires les 1^{er} et 2 décembre dans les établissements de santé de Nouvelle-Aquitaine, il est primordial de rappeler qu'il faut impérativement contacter le 15 avant de se déplacer aux urgences.

Par ailleurs, nous rappelons que les SAS/SAMU centre 15 répondent aux demandes d'aide médicale urgente et de soins non programmés, assurant une continuité des soins des usagers. Accessibles à tous sur tous les territoires, quel que soit le lieu d'appel, qui doit permettre à chacun d'accéder, d'une part, **aux soins urgents**, et, d'autre part, **aux soins non programmés nécessitant une prise en charge sous 48h**, dont il a besoin.

En effet, l'appel systématique aux SAMU-Centre 15 pour d'autres motifs (renouvellement de médicaments, demandes de rendez-vous médicaux,...) pourrait être à l'origine d'un volume d'appel trop important pour assurer une régulation médicale dans des conditions adaptées aux exigences de l'aide médicale urgente.

L'appel préalable au 15 permet, grâce à la régulation assurée par des médecins libéraux et hospitaliers, de bien orienter le patient par rapport à son besoin de prise en charge. Ainsi, en fonction de l'analyse de la situation, le patient pourra :

- Bénéficier de conseils médicaux au téléphone ;
- Ou être orienté vers le médecin de garde ;
- Ou être dirigé vers les urgences de l'hôpital ou de la clinique ;
- Ou faire l'objet de l'envoi d'une équipe médicale sur place.

Contact presse
ARS Nouvelle-Aquitaine

Marie-Claude Savoye

06 65 24 84 60

ars-na-communication@ars.sante.fr